



Mission Permanente  
République de l'Angola  
Genève

Intervention de la République de l'Angola à l'occasion de  
l'adoption du rapport de l'examen périodique Universel de la  
République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Monsieur le Président,

La République de l'Angola souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République Démocratique de Sao Tomé-et-Principe et se réjouit pour les informations complémentaires transmises au cours de cette séance du second cycle de l'Examen périodique universel.

Malgré les défis d'ordre financier et administratif auquel ce pays frère est confronté, nous accompagnons avec satisfaction les processus de la réforme du secteur de la justice que le gouvernement de Sao Tomé et Principe a mis en œuvre visant à l'amélioration de la qualité du système judiciaire, particulièrement l'harmonisation entre la législation nationale et les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Concernant l'amélioration des conditions des installations pénitentiaires nous encourageons le pays à poursuivre ses efforts visant à améliorer les conditions des prisonniers, en tenant compte de leur droit et liberté fondamentaux.

En ce qui concerne les droits économiques, sociaux e culturels la délégation Angolaise soutien le gouvernement de Sao Tomé et Principe pour les mesures prises en vue de freiner l'exode rural et améliorer les conditions socio-économiques des populations dans les zones rurales.

**Monsieur le Président,**

Notre délégation souhaite faire les recommandations suivantes :

- 1- Continuer à ratifier les Conventions Internationales sur les droits de l'homme.
- 2- Créer des conditions et ressources humaines et matérielles pour rendre le système de justice plus efficace ;

L'Angola souhaite plein succès à São Tomé et Príncipe pour la mise en œuvre des recommandations acceptées et recommande au Groupe de Travail sur l'EPU d'adopter ce rapport.

**Je vous remercie M. le Président**